

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 OCTOBRE à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-sept, le **LUNDI 23 OCTOBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY --Jean-Luc DELLIERE – Aurélie VULLO STIENNE – Meggie GENDROT - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Stéphanie HERVAGAULT

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Secrétaire : Aurélie VULLO STIENNE

Date de convocation : Jeudi 19 octobre 2017

Sans observation, le compte rendu de la séance du mardi 19 septembre est adopté à l'unanimité.

QUESTION 1 Délib 2017-10- 61	PRESENTATION PROJET DEFINITIF DU POLE ENFANCE PAR LE BUREAU D'ARCHITECTE - DECISION SUR LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS CONFIRMÉES
---	--

Faustine TREVISAN, architecte présente le projet définitif de construction d'un POLE ENFANCE qui consiste à la création de locaux à destination de la micro crèche et du périscolaire par la rénovation de l'ancienne mairie accompagnée d'une extension avec les modifications apportées :

- L'emplacement de la chaudière bois dans l'ancien local technique ,
 - Les principales réorganisations intérieures : suppression de la pièce technique, agrandissement du dortoir côté périscolaire – modification de l'entrée par les parents côté micro crèche
 - Les menuiseries en bois couleur naturel pour l'extension et pré peintes en blanc pour l'existant
- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par un vote à main levée **17 OUI**,

- **APPROUVE** le Projet Définitif et le Dossier de Consultation des Entreprises pour le projet POLE ENFANCE

- **DECIDE** le lancement de la consultation auprès des entreprises selon la procédure adaptée,
- **FIXE** les critères de jugement des offres à 50 % valeur prix et 50 % Valeur technique
- **PREND** connaissance des aides confirmées à savoir l
 - Caisse d'Allocations Familiales : 258 515.00 € dont 118 000 € sur les fonds nationaux,
 - Conseil Départemental : 51 605.00 €
 - Région : Pacte Ruralité micro crèche : 35 555 €
 - Région : Pacte Ruralité périscolaires : 52 778 €

QUESTION 2 Délib 2017-10-62	- PRESENTATION PAR Eric MEDARD DE SON LIVRE « Les Beaux Paysages de la Mayenne »
--	---

Après présentation par Monsieur Eric MEDARD du livre photos « Les plus beaux Paysages de la Mayenne en Panoramique », le Conseil Municipal à l'unanimité

CONFIRME le bon de commande d'achat de 30 exemplaires au prix unitaire de 31 € l'unité.

Ces livres pourront être remis lors de cérémonies de mariages ou lors de toutes autres manifestations.

QUESTION 3 Délib 2017-10-63 Délib 2017-10-64	- COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
---	---

Thérèse LETOURNEAU DORGERE présente les questions abordées à la commission du 9 octobre

Les Effectifs :

98 Ecole Publique (dont 5 extérieurs finançables) 84 Ecole Privée (dont 67 finançables au titre de la convention)

Plafonnement des sorties scolaires et classe montagne à l'école publique

Le Conseil Municipal unanime

DECIDE de fixer les plafonds de subventionnement des classes « DECOUVERTE » et « MONTAGNE » comme suivant :

-525 € pour les classes de montagne et de participer à hauteur de 1/3 de cette somme pour le séjour prévu en janvier 2018 au Collet d'Alleverd dans les Alpes pour les élèves de CM de l'Ecole Publique soit une aide de 175 € par élève participant.

-264 € pour les classes de découverte et de participer à hauteur de 1/3 de cette somme sur les séjours proposés.

D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater la dépense relative à cette participation au budget principal de la Commune avant le vote du budget 2018 pour la subvention à verser à l'école publique à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire les crédits de participation à cette sortie au budget primitif 2018.

Qualité de l'air intérieur des établissements recevant des enfants de – 6 ans

A compter du 1^{er} janvier 2018, la commune doit mettre en place un programme d'actions ou une campagne de mesure de l'air dans les établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Accueil Loisirs

-Un spectacle de Noël est prévu le mercredi après-midi 20 décembre avec un intervenant et quelques autres animations.

-La demande d'aide ERASMUS pour l'échange franco/finlandais est déposée – La réponse est attendue entre décembre et février.

Médiathèque

Les équipements numériques ont été installés avec le prêt de jeux vidéo via le réseau des bibliothèques intercommunales, le parquet sera posé pendant les vacances de la Toussaint.

Une signalétique est en cours d'étude

Pacte pour la Ruralité, mesure 33

la Région peut intervenir afin de soutenir, par une aide au permis de conduire ou à l'obtention du BAFA, les jeunes qui s'engagent à donner de leur temps par des actions telles que l'Accompagnement à l'appréhension de l'outil numérique et aux e-démarches administratives.

Le jeune entre 17 et 20 ans, sous condition de ressources, pourrait bénéficier d'une aide de 400 € pour passer son permis de conduire ou de 200 € pour l'obtention de son Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Le Conseil Municipal à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'accueil de jeunes dans le cadre de la mesure 33 du Pacte Régional pour la Ruralité mis en place par la région Pays de la Loire,

AUTORISE le Maire à signer la ou les conventions d'accueil et tous documents qui seront nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Restaurant Scolaire

Un repas bio a été servi auprès des enfants le 5 octobre

Centre Aéré de Juillet

Il est remarqué que la fréquentation des enfants diminue et une réflexion reste à mener. Une réunion de bilan est prévue le 28 novembre avec Chailland.

Vacances de Pâques

L'Accueil Loisirs des 4 – 11 sera ouvert sauf le vendredi 11 mai – Il est décidé de maintenir l'ouverture de l'Accueil Loisirs lors d'un effectif égal ou inférieur à 6 avec un encadrant.

QUESTION 4	ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR
-------------------	--------------------------------

Après présentation des deux offres RICOH et TOUILLER pour le remplacement du photocopieur à l'Ecole Publique, le Conseil Municipal

VALIDE la proposition de TOUILLER de Saint-BERTHEVIN avec la formule achat du copieur RICOH MP C2004 à 2 460 € TTC plus un forfait de 138 € de configuration et formation.

Le coût maintenance est arrêté à 0,0035 copie N/B et 0,0348 copie couleur.

QUESTION 5 Délib 2010-10-65	CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES – FONCTIONNEMENT MICRO CRECHE
--	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la confirmation de participation, par la Communauté de Communes du Pays de Loiron, à hauteur de 5 000 €/an sur 3 ans pour le financement de la micro crèche représentant 50 % de participation demandée aux collectivités et Communauté(s) de Communes.

La Fédération Départementale Familles Rurales, gestionnaire de la micro crèche à compter du 1^{er} janvier 2018, propose la signature d'une convention de financement pour les 50 % restants avec les structures suivantes : CCAS de Bourgon, Communes de la Brûlatte, d'Olivet, de St Ouen des Toits et du Bourgneuf-la-Forêt aux conditions suivantes :

- Versement par les communes partenaires d'une subvention calculée selon les heures de fréquentation des enfants de l'année N-1 de chaque commune dans la limite d'une enveloppe globale de 5 000 € pour l'ensemble des heures effectuées par la structure.

Exemple :

.Si les heures d'une commune représentent 1 500 heures sur une base de fréquentation N-1 de 15 000 heures, la subvention sollicitée serait de : 5 000 €/15 000 heures x 1 500 heures = 500 €

En fonction de l'équilibre budgétaire, la subvention n'excédera pas 0.50 €/heure.

Le suivi de la structure sera assuré par le Comité de Pilotage composé de personnes co signataires de la convention, d'un représentant de la FDFR, de l'association Familles Rurales Bourgneuf-Bourgon, de parents et partenaires institutionnels.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans du 1/1/2018 au 31/12/2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

VALIDE le système de participation financière auprès de la micro crèche

AUTORISE le Maire à signer la convention à passer avec la Fédération Départementale Familles Rurales de la Mayenne et les structures adhérentes.

QUESTION 6 Délib 2010-10-66	AVIS SUR COMPETENCE GEMAPI PAR LA CCPL
--	---

Dans le cadre des lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), le Conseil Municipal à l'unanimité

EMET un **AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Loiron prenant en compte les compétences ci-dessous :

Compétences obligatoires

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Regroupant les items suivants (extrait de l'article L.211-7 I du code de l'environnement)

- 1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- 5°) La défense contre les inondations et contre la mer
- 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Compétences facultatives / Compétences hors-GEMAPI

Bassin de l'OUDON	Bassin VICOIN-JOUANNE-OUETTE	BASSIN VILAINE AMONT
<p>10°) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants</p> <p>12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.</p>	<p>9°) les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile</p> <p>11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p> <p>12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.</p>	<p>4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols</p> <p>11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p> <p>12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques</p>

QUESTION 7 Délib 2017-10-67	AVIS SUR IDENTIFICATION DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA CCPL
--	---

Dans le cadre du renforcement général des missions des EPCI à fiscalité propre en matière économique, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a modifié le régime d'exercice de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » des communautés de communes et d'agglomération : celle-ci sera désormais exclusive et non plus partagée à compter du 1er janvier 2017.

Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

EMET un AVIS FAVORABLE au transfert des zones d'activités communales définies ci-après, à compter du 1er janvier 2017,

Les 8 ZAE identifiées sont :

Commune	Dénomination des zones
La BRULATTE	Le Parigné
LE GENEST SAINT ISLE	La Vallée verte
	Glatigné
LOIRON-RUILLE	Les Roches
SAINT OUEN DES TOITS	Maitrie
	Meslerie
SAINT PIERRE LA COUR	La Balorais
PORT-BRILLET	La Croix des Aulnays

QUESTION 8 Délib 201-10-68	PRESENTATION DES RAPPORTS 2016 DE L'EAU – DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et COLLECTIF TARIFICATION AU 1/1/2018 de L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
---	--

Les rapports 2016 sur le prix et la qualité de l'EAU POTABLE et de l'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Centre Ouest Mayennais sont présentés à l'assemblée par Gilbert FAUCHARD, vice président.

L'exploitation de l'EAU et de l'ANC est assurée par la SAUR.

Le prix théorique du m³ d'eau d'un usager consommant 120 m³ est de 2.89 €

Les prix de contrôle de conformité, et d'examen des dossiers et travaux de conceptions sont également communiqués.

Le rapport 2016 de l'assainissement collectif est présenté par François BERROU, responsable de la commission Agriculture et Environnement.

Le prix théorique de la redevance d'un usager consommant 120 m³ d'eau est de 2 €.

Considérant qu'il n'y a pas de travaux en prévision à court terme et de la diminution de l'annuité à partir de 2018, à l'unanimité la tarification semestrielle HT est maintenue à

Forfait: **29.92 €** - par m³ entre 0 et 65 m³ : **1.14 €** - au-delà de 60 m³ : **1.03 €**

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports qui sont mis à la disposition du public.

QUESTION 9	VENTE PARCELLE 25 LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE
-------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **CONFIRME** la vente du lot 25 de 422 m² dans le lotissement de la Beulotière auprès de Madame Béatrix JAMOTEAU de Laval.

(Suite à une évolution des textes, reçus le 24 octobre concernant le calcul de la TVA, la décision sera éventuellement soumise à nouveau au Conseil Municipal).

QUESTION 10 Délib 2017-10-69	CONTRAT D'HONORAIRES Mme LCHARIDON-LAFERTE POUR LE SUIVI DES PC lotissement de la Beulotière
---	---

Monsieur le Maire rappelle le contrat d'honoraires passé en 2011 avec Madame LCHARIDON LAFERTE, architecte à ACIGNE, pour assurer un suivi architectural des permis de construire avant dépôt auprès du service instructeur moyennant une prestation de 250 € HT.

Sur demande de Mme LCHARIDON LAFERTE et proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par un vote à main levée 13 OUI - 2 NON et 2 ABSTENTIONS

FIXE le forfait à 300 € HT la prestation auprès de Madame LCHARIDON LAFERTÉ par permis de construire déposé prenant en compte les déplacements pour la ou les rencontres avec les acquéreurs et sociétés de construction.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat initial

QUESTION 11 Délib 2017-10-70	SUPPRESSIONS – CREATIONS DE POSTES – MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX
---	--

A l'unanimité, le Conseil Municipal unanime après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

- **FIXE** le taux de promotion d'avancement de grade à 100 % :

- **SE PRONONCE** favorablement à :

- **La suppression et création des postes ci-dessous à effet du 1^{er} novembre 2017 :**

- d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet 35 h/semaine et à la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à 35/35ème

-
- d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet 35 h/semaine et à la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
 - d'Adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet 35 h/semaine et à la création du poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Le tableau des effectifs communaux est modifié en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES	
---------------------------	--

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le Conseil est informé de la procédure de modification n° 1 du SCOT et de sa mise en enquête publique du 27 octobre au 27 novembre 2017. Le dossier est consultable sur les heures d'ouverture à l'hôtel communautaire à Laval, à la CCPL et les mairies de Laval et St Berthevin. Un commissaire enquêteur assure des permanences.

Vente Bâtiment Euro France Plasturgie : l'acte de vente par la commune a été signé le 16 octobre.

Recensement du bâti en campagne : réalisé les 28 et 29 septembre et une dernière demi journée est prévue le 27 octobre matin.

PLUi : Sur avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) la programmation des zones à urbaniser sur le Pays de Loison a été ramenée de 60 ha à 54 ha en extension avec un nombre de logements répartis comme suivant :

805 en extension

268 en densification (179 en agglomération et 89 en potentiel changement de destination)

Autres informations :

-Le camion neuf du service technique a été livré.

-Michel BOUILLON remet les fiches d'inscription pour les permanences lors du brevet des randonneurs le 1^{er} mai 2018.

-Thérèse LETOURNEAU DORGERE informe de la création de l'association « Cousette et Compagnie » et d'une animation «Châtaignes grillées » l'après-midi du 20 décembre.

Séance levée à 23 heures 50

Prochain Conseil Municipal le lundi 27 novembre 2017